

FNE-FORMATION 2023

Le FNE (Fonds National de l'Emploi) est une aide de l'État dédiée à la formation des salariés. Son objectif en 2023 est d'accompagner les entreprises dans les grandes transitions actuelles (écologique, numérique et alimentaire).

POUR QUI ?

- ☑ **Tous les salariés** : CDI, CDD, temps plein ou temps partiel (sauf contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation)
- ☑ **Toutes les entités exerçant une activité économique** (entreprises, entités exerçant une activité artisanale, autres activités à titre individuel ou familial, sociétés de personnes ou associations exerçant régulièrement une activité économique)

COMMENT L'UTILISER ?

- ☑ Effectuer une demande de subvention auprès de votre OPCO (Opérateur de Compétences), qui validera l'éligibilité des actions de formations envisagées.

QUELLES SONT LES THÉMATIQUES DE FORMATION ÉLIGIBLES ?

- ☑ Celles qui accompagnent les transitions actuelles
 - Transition écologique
 - Transition numérique
 - Transition agro-alimentaire
- ☑ Accompagnement de grands événements (Coupe du monde de rugby 2023 et JO 2024)
- ☑ Sont exclues du dispositif, les formations obligatoires liées à la sécurité ou à la réglementation propre au métier

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE FORMATION ÉLIGIBLES ?

- ☑ Toutes les actions de formation sont éligibles :
 - Cours théoriques ou mises en pratique
 - Formations certifiantes ou non
 - Formations inter ou sur-mesure
 - Formations en présentiel, à distance, en situation de travail...

QUELLE PRISE EN CHARGE ?

- ☑ **70%** pour les petites entreprises : <50 personnes et CA < 10M€
- ☑ **60%** pour les moyennes entreprises : <250 personnes et CA < 50M€
- ☑ **50%** pour les grandes entreprises : autres entreprises
- ☑ Possibilité pour les OPCO de couvrir les restes à charge par versements volontaires ou fonds conventionnels.
 - Contactez votre conseiller formation au sein de votre OPCO
- ☑ Subrogation de paiement

QUEL PLANNING ?

- ☑ Dépôt des dossiers de demandes de financement auprès de l'OPCO **avant fin 2023*** (*entre le 31/10/2023 et le 15/12/2023 en fonction des OPCO)
- ☑ Les formations peuvent se dérouler **jusqu'au 31/12/2024** maximum (et durée maximum de 12 mois à partir de la date d'accord de prise en charge)

Aucune prise en charge pour des formations débutées avant le dépôt de la demande.

Vous souhaitez financer votre formation avec le FNE-Formation ?

CONTACTEZ-NOUS

01 42 21 02 02 • serviceclient@abilways.com